



Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tel. +41 (0)22 731 59 63
E-mail: contact@cetim.ch
Site Web: www.cetim.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conseil des droits de l'homme

53^e session (19 juin - 14 juillet 2023)

Point 3 : Dialogue interactif avec le RS sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques

Déclaration orale

Vérifier à l'audition

L'apport de l'agriculture paysanne dans la lutte contre la crise climatique

Monsieur le Président,

Je m'appelle Alberto Silva, je suis secrétaire pour l'organisation paysanne suisse Uniterre, membre de La Via Campesina. J'interviens ici au nom du CETIM.

Les problèmes causés par la crise climatique se font déjà ressentir dans le monde et en Suisse également : sécheresse, fortes intempéries, pression sur les ressources naturelles et donc sur les moyens de production agricole, perte de la biodiversité animale et végétale, etc. Les paysans et paysannes, en travaillant quotidiennement avec les cycles naturels, sont les plus touché-es par cela. Ceci ajoute une pression supplémentaire à une partie de la population, qui fait déjà face à d'énormes difficultés financières, notamment en absence de prix rémunérateurs et équitables de leur travail essentiel de production alimentaire.

L'agriculture est souvent pointée du doigt comme une source principale de ce dérèglement climatique. Mais pas toutes les formes d'agriculture n'ont le même impact négatif. L'agriculture paysanne, telle que promue par la Déclaration sur le droit des paysans, peut et doit également faire partie de la solution pour inverser la tendance. Grâce à ses pratiques agroécologiques, elle prouve être plus résiliente que les systèmes industrialisés.

La UNDROP est un instrument important de lutte pour la communauté paysanne à travers le monde. À travers son application, elle contribuera à la transition vers une agriculture durable, diversifiée, créatrice d'emplois et résiliente face aux défis posés par la crise climatique. L'urgence se fait de plus en plus ressentir et nous ne pouvons pas nous permettre le laisser-faire actuel de perdurer, au risque d'aggraver encore les conséquences.

C'est dans cet esprit que nous appelons à la création d'une nouvelle procédure spéciale sur les droits des paysans, une demande appuyé par de nombreux pays, experts, ainsi que par divers organes et mécanismes onusiens.

Genève, le 27 juin 2023